

## **RALLYE**

### **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2011**

#### **De la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

- Rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Rapports des commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Affectation du résultat de la société ;
- Paiement du dividende en actions ;
- Conventions de l'article L 225-38 du code de commerce ;
- Acompte sur dividende en actions ;
- Ratification de la nomination d'un administrateur ;
- Nomination d'un administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant ;
- Autorisation d'achat par la société de ses propres actions.

#### **De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
- Modifications des articles 25-II, 25-IV, 27-1 et 28-III des statuts concernant la représentation et la convocation aux assemblées générales ;
- Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances, avec, en cas d'émission d'actions nouvelles maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre s'adressant aux personnes visées à l'article L 411-2,II du code monétaire et financier ;
- Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'Assemblée générale, en vertu de l'article L.225-136 du Code de commerce ;

- Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ;
- Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Rallye sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration ;
- Autorisation d'émission par toute société qui détient plus de 50 % du capital de la société Rallye, de valeurs mobilières de la société émettrice donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la société au bénéfice des membres du personnel de la société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées;
- Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital ou de céder des actions autodétenues au profit des salariés ;
- Fusion-absorption de la société Kerrous ;
- Pouvoirs.